

<p style="text-align: center;">République Française Département de Maine-et-Loire Commune d'Armaillé</p> <p>La liste des délibérations examinées a été affichée à la porte de la mairie le : 25 octobre 2022</p> <p>Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 11 En exercice : 11 Présents : 9 Quorum : 6</p>	<p>REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022</p> <p>L'an deux-mille-vingt-deux, le dix-huit du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune d'Armaillé s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Emmanuelle GALISSON, Maire, en session ordinaire.</p> <p>Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11 octobre 2022.</p> <p>La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 11 octobre 2022.</p> <p>Etaient présents : Mme GALISSON Emmanuelle, M. MAHOT Marcel, M. BRETON Eric, M. GUERIN Patrice, M. DOUCIN Pierre, Mme DUGUET Nadine, Mme SALMON Mélanie, Mme MAROT Julie, Mme PEPION Karinne.</p> <p>Etaient excusés : Mme GAULTIER Nathalie, M. GIQUEL Emmanuel.</p> <p>Etaient absents non excusés : Néant.</p> <p>Procurations : Néant.</p> <p>Secrétaire de séance : En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le secrétaire de séance. A l'unanimité, ils désignent pour cette fonction Monsieur Pierre DOUCIN.</p>
---	--

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion. Les conseillers sont appelés à signer la feuille d'émargement concernant leur présence à la réunion du 13 septembre 2022.

ORDRE DU JOUR

Correspondances et informations

Délibérations

1. Rapport d'activité 2021 d'Anjou Bleu Communauté
2. Avenant Bail rural : parcelle ZE 30
3. Contrat de Bail avec Free Mobile : parcelle ZE 30
4. Service commun – Reconduction de la convention constitutive entre la Commune d'Ombrée d'Anjou, Anjou Bleu Communauté et les communes de Carbay, Armaillé et Bouillé-Ménard – Avenant n° 6
5. Actualisation des tarifs du chauffage de la salle communale
6. Nouveau contrat de location pour un photocopieur neuf
- 7.

Divers

1. Utilisation régulière de la salle communale par une association
2. Préparation :
 - repas des aînés du 23 octobre
 - cérémonie du 11 novembre
 - Téléthon
3. Retour des différentes représentations extérieures
4. Questions diverses

DEL 2022- 50 : Rapport d'activité 2021 d'Anjou Bleu Communauté

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le Président d'Anjou Bleu Communauté a transmis le rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes, pour qu'il soit communiqué au Conseil municipal en séance publique, conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Ce document, qui vous a été transmis en même temps que la convocation à la présente séance, vous est présenté ici.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-39 et L 5214-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté,

Vu le rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

PREND ACTE du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté.

DEL 2022-51 : Avenant Bail rural : parcelle ZE 30

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'une partie de la parcelle ZE 30 appartenant à la commune a été retenue pour l'implantation d'une antenne relais de téléphonie zone blanche par FREE MOBILE.

Cette parcelle est actuellement louée et exploitée par Adrien DELAUNAY (GAEC de l'HOMMAIE). Un bail avait été conclu à partir du 1^{er} novembre 2019 pour une durée de 9 ans.

Pour l'implantation de l'antenne relais la parcelle loué par l'exploitant agricole doit être réduite d'une surface de 400m², incluant l'accès, la surface louée à FREE MOBILE et la surface mise à disposition, telle que représentée sur le plan en annexe.

Il a donc été proposé à l'exploitant de faire un avenant au bail, réduisant la surface louée de 400m². Ce dernier a accepté. Cet avenant est présenté en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE et AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant du bail pour une date d'effet au 1^{er} novembre 2022.

DEL 2022-52 : Contrat de Bail avec FREE MOBILE : parcelle ZE 30

Madame le Maire présente le projet de contrat de bail avec FREE MOBILE et ses annexes concernant la partie de la parcelle ZE 30 retenue pour l'implantation d'une

antenne relais de téléphonie zone blanche. La durée du bail serait de 12 années initiales se poursuivant par tacite reconduction pour des périodes successives de 6 années.

La surface louée correspond à 47m² augmentée de la surface mise à disposition (surface occupée par les câbles et chemins de câbles, accès). Le loyer proposé est de 1000€ HT par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE et AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de bail et ses annexes aux conditions présentées ci-dessus pour une date d'effet au 1^{er} novembre 2022.

DEL 2022-53 : Service commun - Reconduction de la convention constitutive entre la Commune d'Ombrée d'Anjou, Anjou Bleu Communauté et les communes de Carbay Armaillé et Bouillé-Ménard - Avenant n° 6

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une convention constitutive de services communs entre la commune d'Ombrée d'Anjou, Anjou Bleu Communauté et les communes de Carbay, Armaillé et Bouillé-Ménard, a été signée en septembre 2017.

Un premier avenant a été signé en septembre 2018 afin de tenir compte des évolutions essentiellement au sein du Pôle Enfance et du Pôle Jeunesse.

Un second avenant a été signé en octobre 2019 afin de proroger la convention cadre pour une durée d'un an.

Un troisième avenant a été signé afin de tenir compte des mouvements de personnels au sein du service commun ingénierie.

Un quatrième avenant a été signé afin de tenir compte des renouvellements des conseils municipaux et des changements souhaités par les communes signataires.

Un cinquième avenant a été signé afin de proroger la convention cadre pour une durée d'un an et à prendre en compte le retrait de la commune d'Armaillé du service Commun Ingénierie - Travaux.

La présente délibération tend à autoriser Madame le Maire à signer un sixième avenant afin de proroger la convention cadre pour une durée d'un an pour les services suivants :

- le Relais Petite Enfance
- la Maison France Services

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE et AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°6 à la convention constitutive de services communs entre la commune d'Ombrée d'Anjou, Anjou Bleu Communauté et les communes de Carbay, Armaillé et Bouillé-Ménard et ses annexes.

DEL 2022-54 : Révision Tarifs salle communale

Suite à la hausse des coûts dont l'électricité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE :

- d'augmenter les tarifs en période de chauffage – période élargie du 1^{er} octobre au 30 avril.
- d'augmenter le tarif pour vaisselles cassées ou manquantes à 1,50€/pièce
- de supprimer la location sans cuisine pour les réunions professionnelles
- de créer un forfait « ménage » pour ménage non fait ou partiellement fait, en remplacement d'un prix à l'heure passée
 - ⇒ pour tous les contrats signés après le 1^{er} janvier 2023,
 - ⇒ soit :

Manifestation	Location du 1/05 au 30/09	Location du 1/10 au 30/04
Vin d'honneur	40 €	55 € (dont 15 € de chauffage)
Associations de la commune	3 gratuités par an	
1 journée (Midi et Soir) Et Association de la commune au-delà des 3 fois	150 €	195 € (dont 45 € de chauffage)
½ journée (Soir ou Midi) Et Association de la commune au-delà des 3 fois	100 €	130€ (dont 30 € de chauffage)
Réunion Professionnelle – avec cuisine	110 €	140 € (dont 30 € de chauffage)
Associations hors commune	70 €	90 € (dont 20 € de chauffage)
Vaisselles cassées ou manquantes	1,50 € par pièce	
Forfait ménage non fait ou partiellement fait	75 €	

DEL 2022-55 : Contrat de location photocopieur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

VALIDE la proposition de Ricoh France (en annexe) concernant un nouveau contrat de location avec maintenance pour :

- un photocopieur neuf IM C2000 pour la mairie
- l'ancien photocopieur IM C2000 de la mairie qui sera mis à disposition de l'école publique de la commune.

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour entreprendre toutes les démarches relatives aux décisions précitées.

-
- Dates à retenir :**
- Mardi 13 décembre – 20h30 : Réunion de conseil
 - **Vendredi 13 janvier – 20h : Vœux du Maire**
 - Mardi 17 janvier – 20h30 : Réunion de conseil
 - **Jeudi 9 février – 20h30 : Réunion de conseil**
 - Mardi 14 mars – 20h30 : Réunion de conseil
 - **Jeudi 13 avril – 20h30 : Réunion de conseil**
 - **Samedi 13 mai : matinée solidarité**
 - Mardi 16 mai – 20h30 : Réunion de conseil
 - Mardi 20 juin – 20h30 : Réunion de conseil
 - Mardi 11 juillet – 20h30 : Réunion de conseil
 - Mardi 19 septembre – 20h30 : Réunion de conseil
 - **Jeudi 19 octobre – 20h30 : Réunion de conseil**
 - Mardi 21 novembre – 20h30 : Réunion de conseil
 - Jeudi 14 décembre **ou** Mardi 19 décembre – 20h30 : Réunion de conseil

La séance est levée à 23h00.